

République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère De L'hydraulique
Direction De L'hydraulique De La Wilaya De Tébessa
Service De Mobilisation Des Ressources En Eau

MISE EN DEMEURE N°01

Dans le cadre du projet :

Opération: REALISATION, ELECTRIFICATION, EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DE 2500 ML DES FORAGES A TRAVERS LES COMMUNES : OUM ALI, STAHL GENTIS , TEBESSA, BIR D'HEB, NEGRINES,GOURIGUEUR , EL MLAGHOD (W. tebessa)

LOT 03: Réalisation (03) forages : Stah Guentis SG1 - commune Stah Guentis - Stah Guentis SG2 commune Stah Guentis - Guorigueur GG5 commune Guorigueur

L'entreprise **ENTREPRISE BRAHMI TOUFIK – CHERIA-** titulaire marche N°: **185/W.T/2025 du : 01/07/2025**

est mise en demeure pour **1^{eme}** fois le renforcement du chantier afin d'achever le projet dans 48 heures à partir de la publication de cet avis dans le cas contraire, il sera fait application des mesures réglementaires notamment la résiliation à ses torts exclusifs, suite aux articles **149-150-151-152** du décret présidentiel N° **15/247 du 16/09/2015** décret présidentiel portant réglementations des marches publics et des délégations de services publics